Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 59 (1921)

Heft: 1

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

7344

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6. six mois, Fr. 3.50 — Elranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 1er janvier 1921. — Les pirates à Genève (L. Mogeon). — Lo Vîlhio Dèvesa: La Trinque (Luc à Dzaquié). — A propos de bricelets, C. P.-V. — Noël classique. — Pour une virgule. — Vieilles recettes. — La fleur d'oranger. — Le bois à fumer (Mérine). — Musset et Sainte-Beuve (M. G.). — La prose sentimentale en province romande. — Feuilleton: La vengeance de Pierre-David (Jean des Sapins).



LES PIRATES DE GENÈVE

E n'est pas une plaisanterie. L'histoire est véridique.

Le 29 mars 1860, à 4 heures du matin, l'équipage du bateau à vapeur L'Aigle No 2 ¹, stationné au grand quai de Genève, était brusquement réveillé par des clameurs qui partaient d'un groupe de 50 hommes. En moins de temps qu'il en faut pour l'écrire, ils font irruption sur le pont. Leur chef, John Perrier, prend immédiatement le tou du commandement et enjoint à l'équipage abasourdi, se froitant les yeux, de démarrer et de filer sur Thonon. Il fallut obéir, car les pirates avaient eu soin de prendre avec eux des fusils. On aborde à Thonon. Douze hommes descendent. Leur mission est, prétend-on, d'exciter les populations en faveur de la Suisse, car la Savoie ne s'est pas encore prononcée ouvértement. France, Italie, Suisse! Que choisir? ²

Bientôt les cabarets sont remplis d'auditeurs — la place publique n'était pas suffisamment confortable. Nos héros se rembarquent, cette fois sans avoir à user de violènce, sur l'Italie, qui faisait son service régulier. A Evian, ils retrouvent leurs compagnons, qui avaient également invoqué Bacchus, tout en exerçant leur apostolat. Puis, bras dessus, bras dessoas, on remonte sur l'Aigle, qui pointe vers Ouchy et, sans toucher ce port, se dirige sur le Bouveret.

Le Conseil d'État vaudois fut informé de l'événement un peu tard, aussi les soldats qui furent levés à la hâte arrivèrent comme les gendarmes d'Offenbach. Cependant, les récits se contredisaient. Suivant certains témoins, les pirates se seraient rembarqués à Evian sur l'Italie pour rentrer à Genève. tandis que le colonel fédéral Ziegler donnait des ordres pour faire embarquer sur le Guillaume-Tell les chasseurs du 20° accompagnés de trois commissaires de police, et l'on signale bientôt l'Italie.

Dès que ce vapeur fut entré dans les eaux genevoises, l'un des commissaires à bord lui ordonna de voises, il y eut transbordement militaire et rapide

¹ Devenu le *Simpton* qui, désaffecté, sert encore de bureaux à la Compagnie, sur le quai des Eaux-Vives.

² Le 29 avril, la Savoie votait par 130839 voix contre 235 non et 71 bulletins nuls son rattachement à la France. Cavour avait reconnu les principes des nationalités et Victor-Emmanuel se déclara prêt au sacrifice, bien que le pays fût le berceau de sa maison.

des écervelés, au nombre de 30, qui n'opposèrent aucune résistance. Les prisonniers défilèrent entre deux rangs de chasseurs que précédaient une escouade de gendarmes. On vint ainsi à l'Hôtel-de-Ville, la foule se livrant à des démonstrations hostiles contre les auteurs de cette équipée qui avait risqué de provoquer des complications diplomatiques de la plus haute gravité. Il y eut assemblée populaire au Bâtiment électoral, où les hommes politiques affirmèrent que Genève ne songeait pas à conquérir la Savoie!

Mais l'affaire eut sa répercussion à Berne. Au Conseil national, James Fazy dut ramener les choses au point et faire comprendre à ses collègues « qu'il s'agissait d'une échauffourée de quelques ouvriers, de quelques têtes folles, qui s'en étaient allés en Savoie courir les guinguettes ». Le procureur général de la Confédération et le juge d'instruction n'étaient pas d'accord; l'un voulait laisser tomber l'affaire, l'autre la retenait. L'élargissement provisoire sous caution de Perrier fut accordé par le président de la Chambre d'accusation, mais l'intéressé, après avoir, par l'intermédiaire de son avocat, désiré cette solution, changea brusquement d'avis et refusa de sortir de prison où en définitive il resta 76 jours. En séance du Grand Conseil, le 23 juin, John Perrier repousse l'accusation de traîtrise, d'espionnage portée contre lui, déclare n'avoir été poussé par aucun mobile mercantile, mais par l'amour d'un principe : défendre le droit de la Suisse sur la Savoie contre la France. Dans ce dernier pays, on exagéra naturellement les faits : Ce n'était plus un, mais deux bateaux qui portaient non pas 50, mais 300 hommes armés, que les Savoisiens repoussèrent énergiquement

Nous oublions d'ajouter qu'un autre bateau à vapeur, l'Hirondelle, ayant à son bord le major fédéral Lecomte, était, sur les ordres du gouvernement vaudois, partie vers cinq heures du soir d'Ouchy à la poursuite de l'Aigle No 2, qu'elle atteignait au Bouveret, mais les insurgés n'étaient plus là. Il fallut se borner à mettre la main sur une vingtaine de fusils, deux carabines, un drapeau fédéral, un drapeau genevois et une caisse de munitions. Les bruits les plus étranges, comme toujours en pareil cas, circulaient, mais les rapports entre la France et la Suisse résistèrent à cette petite tension d'annunzienne, dirait-on aujourd'hui. A la différence du fameux poète italien, John Perrier dut abandonner son Fiume pour se livrer aux gendarmes de la République.

L. Mogeon.

La livraison de décembre 1920 de la *Bibliothèque* universelle et Revue suisse contient les articles suivents.

Virgile Rossel, De la Paix de Versailles à la paix. — Ernest Prévost, Le bois sacré. Poésie. — Esther Odermatt, La Zéphine. Nouvelle du Nidwald de jadis (Cinquième et dernière partie). — Henry de Varigny, Le camouflage à la guerre. — André Langie, Les origines de la noblesse russe. — Julien Gruaz, Les Helvètes et la question gallo-romaine (Seconde et dernière partie). — Chroniques allemande, scientifique, politique, suisse romande: La Société des Nations à Genève. — Revue des livres.

La Bibliothèque universelle paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.



LA TRINQUE

 Π



Z'EIN lé z'a amenâ tanque tzî Isaline, à Cully, iô l'an bu quartette et iô l'an reincontrâ l'ami Fritze.

- Te vin inspettâ la estatue dâo majo, Petaud? que lâi fâ. L'è ein ódré.
- Nâ ma fai, lâi repond Jean-Louis, no vignon po fère lou réceinsemein dâi medze, parâi qu'onna bouna eimpartia sé san niy.

Onco onna remotchaïe!

Pu lé vaite-cé arrevâ à Lutry. Chétzon, qu'îré dévan sa pinte déveron la pouste, lâi fâ dince :

- Alôo quiet, Petau, te té fâ escortâ?
- Faut bin, avoué la canaille que lâi a pé chaôtré, et avoué tota cllia ménadzéri de chindzo!

— Vin bairo on verro avoué l'ami Corthézy, que lâi fâ Chétzon.

Arrevâ à Pully, vai-que Jean-Charles, lou vilhio conseiller, que lâi fâ:

- Dis donc, la Trinque, as-tou sâ, avoué ta sentinelle?
- Oĩ, que lâi repond Jean-Louis, no ne sein pâ onco goncilio!

Pu l'an passa pé lou Trabandan, iô lou moutze et l'ami Maillard lè z'an fè djuï onna villhie moufferine et bairé dein lè duvé cavé trei verré aô guelhion.

Aprî Pierra Portâ, lou pont daô diablo, lé vaite-cé à la Crai d'Outzî, yô reincontron Blian lou coffo dein son courti.

- Eh, Petau! que lâi fâ, t'è rido biau vouâ, te va à l'abbay, te va prau su querî lou tambou majô Ferrin po allâ aô boû d'Ecoubien?
- Râva por té, que lâi fâ la Trinque, ne déveso pâ avoué lé dzein que ne san pas proupro.

Arrevâ à sa coumouna, lou syndiquo l'a astou recognu, l'a signy lou carnet à Corthézy, lâi a payî trei franc cinquante, pu san zu bairé trei verro à la cave. Lou syndiquo l'a gardâ la Trinque, l'a cinyouy à sa rêsse verî lou voindet po lâi fêré gagnî sa sepa et sa cutze tanqu'à la demeindze matin po allâ cin municipalitâ.

Quan sé san zaô zu bin espliquâ, la Trinque l'a rocanâ dâi z'âlion naôvè et dâi chauqué naôvé; assebin lè municipau lâi an coumandâ on complet dè milâna tzî Pindzet et atzetâ dâi chauqué.

Po fini, lou syndiquo l'a remaôfa on bocon, lâi a de que l'étâi onna vergogne, pu lâi fâ dince:

- Té dévetrai avai onna bîta avoué onna tzainetta, on renâ, on tasson, mimamein on or, et te ne te farâi pas dince ramenâ a ta coumouna, pu té gagnerai bin ta via, avoué ta cllarinette.
- Vo zai réson, monsu lou syndiquo, vo n'ai dince qu'à m'atzetà onna tzainetta; avoué vo, l'or est tot trova!!!

Sè san ti fotu à recaffà, lâi an bâillî onco on éeu naôvo, et ne l'an pa revu que dou z'an ein aprî. Mâ lou syndiquo n'è pas zu avoué li. Luc à Dzaquié.